



La bourse départementale d'enseignement supérieur

Ce dispositif est destiné à aider les étudiants corréziens qui poursuivent des études supérieures.

Il vient en complément des bourses allouées par l'Etat ou la Région.



■ Bénéficiaires

Sont concernés les étudiants :

- dont les parents ou tuteurs légaux (jugement de tutelle) sont domiciliés exclusivement dans le département de la Corrèze (résidence principale et fiscale),
- boursiers de la région ou de l'État à partir de l'échelon 0 bis
- titulaires du baccalauréat ou équivalent,
- âgés de moins de 25 ans au 1^{er} octobre de l'année scolaire,
- inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé situé en France, (les études par correspondance ne sont pas prises en considération),
- non redoublants
- ne bénéficiant pas du programme ERASMUS.

■ Conditions d'attribution

Chaque étudiant peut prétendre à l'attribution de 5 bourses départementales pour l'ensemble de son cursus d'enseignement supérieur (avec prise en compte de l'antériorité : ainsi par exemple un étudiant ayant déjà bénéficié de 3 bourses annuelles ne peut plus prétendre qu'à l'octroi de 2 nouvelles aides).

■ Montant de l'aide

Le montant de la bourse départementale est égal à 10 % du montant annuel de la bourse de l'État ou de celle de la Région.

■ Procédure

La préinscription est à effectuer obligatoirement sur le site du Département www.correze.fr (Guides des aides/Particuliers Familles/Education Jeunesse)

à compter du 3 septembre 2018. Un mail de confirmation est envoyé à l'étudiant, accompagné d'un dossier de bourse à imprimer à compléter et à remettre au service Education Jeunesse, la date de clôture de dépôt du dossier et le 15 décembre 2018.

Les pièces suivantes doivent être jointes au dossier :

- copie du certificat de scolarité de l'année scolaire en cours,
- copie du dernier diplôme obtenu ou du dernier relevé de notes,
- extrait d'acte de naissance ou copie en intégralité

du livret de famille (toutes les pages renseignées)

- notification d'attribution définitive de la bourse délivrée par l'État ou la Région mentionnant l'échelon et le montant total annuel de la bourse,
- avis d'imposition (ou de non imposition) des parents de l'année N sur les revenus de l'année N-1 (l'année N correspondant à l'année au titre de laquelle la bourse est sollicitée),
- relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant.

Le dossier complet doit être adressé **jusqu'au 15 décembre 2018 - 16 h (cachet de la poste faisant foi)** à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Direction Jeunesse Sports Culture
Service Education/Jeunesse
Hôtel du Département Marbot
9 rue René et Émile Fage - BP199
19005 TULLE Cedex

Tout dossier déposé, même complet, après cette date sera automatiquement rejeté.

■ Principe d'attribution

La bourse départementale d'enseignement supérieur est versée en une seule fois après examen des dossiers par la Commission Permanente.

L'attestation de présence aux cours devra être complétée et datée à partir du mois de février (de l'année scolaire en cours) et être transmise obligatoirement au service **avant le 15 mars** de la même année (délai de rigueur).

En cas de changement de situation (arrêt des études, déménagement...) au cours de l'année, l'étudiant s'engage à en informer sans délai le service.

■ Voies de recours

Le demandeur dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour contester la décision par lettre adressée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Direction Jeunesse Sports Culture
Service Education/Jeunesse
Hôtel du Département Marbot
9 rue René et Émile Fage - BP199
19005 TULLE Cedex

Si son recours préalable n'aboutit pas, il peut alors saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la notification de la dernière décision.

Contact ■■■

Les dossiers de demande doivent être adressés à :

Monsieur le Président du Conseil départemental

Direction Jeunesse
Sports Culture
Service Education/
Jeunesse

Hôtel du Département
Marbot - 9 rue René et
Émile Fage - BP 199
19005 Tulle Cedex

Courriel :
bourses@correze.fr